



### Point sur le transfert du mandat de gestion du SASPA

Pour répondre à la demande exprimée par toutes les organisations syndicales siégeant au Comité Local Unique de Bordeaux, un point sur le calendrier de transfert de l'activité et une présentation du dispositif d'accompagnement RH des collaborateurs ont été inscrits à l'ordre du jour du CUEP du 11 juin.

En préambule, l'**UNSA** s'est déclarée satisfaite de la présence de Michel Yahiel et Emmanuel Ballu pour intervenir sur ce point, ce qui illustre bien que le sujet est maintenant porté et traité au niveau de l'Etablissement Public.

Il nous a été indiqué que les travaux avançaient suivant le calendrier prévu, la convention de transfert et l'avenant COG sur les modalités de prise en charge des coûts signés, encore en attente du rapport de la mission IGAS et du décret définissant les modalités du transfert.



#### Dispositif d'accompagnement RH

Pour rappel le transfert du fonds impacte 61,3 ETP pour la Direction des retraites et de la solidarité de l'établissement de Bordeaux, deux catégories de collaborateurs sont concernés :

**Cercle 1** : les collaborateurs qui travaillent au sein d'entités dédiées exclusivement à ce fonds (soit 40,9 ETP).

**Cercle 2** : les collaborateurs qui travaillent dans des entités qui effectuent des activités autres que le SASPA (soit 20,4 ETP).

**Malgré le dispositif d'accompagnement individuel RH, les présentations de postes et propositions d'immersion, seules 9 mobilités (cercle 1) et 1 mobilité (cercle 2) ont été actées depuis le début de l'année .**

### Nous sommes donc bien loin du compte !!!

L'**UNSA** est intervenue en séance pour rappeler que toutes les situations doivent être prises en compte, prioritairement celles des agents du cercle 1 ainsi que les cadres impactés et sans attendre la réorganisation de la DRSB à venir, mais aussi les collaborateurs qui ne sont pas à temps complet sur le SASPA et qui doivent être traités au même niveau.

Avant l'été, la direction s'est engagée à présenter aux collaborateurs la liste actualisée des postes devant se libérer, afin de leur donner de la visibilité et les accompagner dans leur réflexion sur le choix d'un poste.

Malgré les engagements du Directeur général qui a salué le travail fait et demandé que ce dossier soit traité de manière exemplaire, nous veillerons à ce que toutes les situations soient traitées au mieux et dans les meilleurs délais.

**Certes la priorité doit être donnée au redéploiement des agents du SASPA, pour autant il faudra trouver un équilibre pour ne pas paralyser tout le processus de mobilité et permettre à ceux qui le souhaitent de bouger malgré tout, sans oublier les derniers lauréats de l'examen d'attaché toujours en attente de poste.**



David BLE  
5 4370



Valérie ANSO  
5 3791



Severine POTIER  
5 3818



Emilie COSTE-LOURET  
5 3999

# DÉMÉNAGEMENT VERS AMÉDÉE SAINT GERMAIN

## UN NOUVEAU CALENDRIER ET DES ENGAGEMENTS



Les organisations syndicales bordelaises ont rencontré Catherine Mayenobe et Michel Yahiel le 29 mai dernier.

Cette réunion était attendue et nécessaire !

En effet, plus de 6 mois après la signature de l'accord social, nous attendions toujours le démarrage concret de la mise en œuvre de l'accord, tant sur le volet purement administratif – mise à disposition des documents nécessaires aux demandes de remboursement des frais de déménagement par exemple – que sur le lancement des démarches participatives/ateliers thématiques associant les collaborateurs de l'établissement.

L'UNSA a ainsi pu relayer directement auprès de la secrétaire générale du groupe et du directeur des retraites et de la solidarité ses questions sur l'ensemble des volets de l'accord social et ses inquiétudes sur les moyens alloués à ce projet hors norme et complexe.

En effet, ce projet va impacter fortement les collaborateurs et leur famille qui sont en droit de pouvoir se projeter - professionnellement et familialement - de la meilleure manière possible !

C. Mayenobe indique que l'ensemble des engagements seront tenus (pacte de confiance) et que toutes les assurances seront prises auprès des pouvoirs publics afin d'offrir aux collaborateurs une transition et un emménagement le plus serein possible avec tous les commerces/services de proximité à disposition ; les volets éthiques, RSE, RQTH sont et seront pleinement pris en compte.

L'équipe projet locale pourra s'appuyer sur le SGG, l'accompagnement de la SCET (AMOA) va être renforcé pour intensifier le suivi du chantier.



S'agissant du télétravail – à domicile et/ou en tiers-lieux – un chantier est mis en œuvre au niveau de M. Yahiel pour répondre aux problématiques d'équipement et de technologie nécessaires à la mise en œuvre efficace du télétravail.

Les règles régissant le télétravail resteront les mêmes : un minimum de 2 jours de présence sur site.

L'emménagement dans les locaux pourra se faire par étape de manière échelonnée, pour faciliter l'organisation de chacun.

Les ateliers participatifs reprendront en septembre 2019, une centaine de collaborateurs y seront associés.

L'UNSA est et restera vigilante à la pleine et entière application de l'accord social dont l'échéance est fin 2023 (le cas échéant une prorogation n'est pas exclue) ainsi qu'aux engagements pris et participera activement au Comité de suivi local et aux travaux sur la charte d'aménagement des locaux.

Elle appuiera également toutes les démarches visant à la meilleure information possible des collaborateurs, notamment des initiatives que nous considérons réussies comme le village de l'immobilier – que nous souhaitons voir évoluer avec la participation d'autres acteurs pour une future nouvelle édition - et le village de la mobilité !

### Calendrier des opérations



**S**ignature VEFA : 17 mai 2019

**D**ébut des travaux : entre octobre 2019 et janvier 2020

**L**ieu de préfiguration à proximité de la gare : Septembre 2021

*(Mise à disposition d'un espace de 50 personnes à Amédée Saint Germain à destination des collaborateurs qui se sont rapprochés en avance de phase )*

**L**ivraison : entre décembre 2021 et février 2022

**A**mménagement : entre février 2022 et mai 2022

**I**nstallation du mobilier : entre mai 2022 et juin 2022

*(Engagement sur du matériel neuf)*

**E**mménagement : printemps/été 2022

**T**iers lieux à Bordeaux : 2022

*(La Jallère Bâtiment A – 120 postes de travail)*



*Le calendrier est en mode « fourchette » pour parer un éventuel retard.*

**N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements ou pour nous faire part de suggestions et/ou interrogations.**

## Recherche gérant pour SVD Bordeaux !



Depuis plusieurs mois, en instances locales et dernièrement au CUEP, l'**UNSA** interpelle la direction sur le devenir de la SVD de Bordeaux, suite à la décision de la gérante de cesser ses fonctions avec une date d'effet au 30 septembre.

A maintes reprises, nous avons exprimé nos plus vives inquiétudes quant à la continuité de l'activité, qui nous semblait incertaine voire en péril, s'il n'y avait pas la volonté de chercher et nommer un nouveau gérant d'ici à cette date.

A l'occasion de la venue de C. Mayenobe et de M. Yahiel sur le site bordelais, nous avons à nouveau évoqué le sujet et fait état d'une situation qui devenait maintenant très préoccupante, anxiogène pour les agents en poste qui ne pouvaient se projeter, sans parler des personnels du site inquiets du devenir de la SVD.

A ce jour il nous a été confirmé que :

- L'activité actuelle de la SVD Bordeaux a vocation à être maintenue en l'état jusqu'au déménagement ;
- Une réflexion est en cours sur l'avenir de la structure et l'évolution de ses activités en lien avec la SVD Paris – Angers ;
- Dans l'attente du déménagement et de l'aboutissement des réflexions engagées, une mission permettant d'assurer la continuité des fonctions de gérant et du service porté par la SVD Bordeaux sera ouverte.

Nous entendons que ce dossier fait l'objet d'un examen très attentif de la part de l'ensemble des entités concernées, pour autant des décisions doivent maintenant être prises au plus vite pour garantir le devenir de la SVD à laquelle les agents bordelais sont très attachés.

La gérance ne peut pas être vacante, il faut impérativement qu'un remplaçant soit nommé d'ici le 30 septembre ou même avant pour garantir une continuité d'activité, faute de quoi les agents trouveront porte close !!!

Nous voulons que la direction respecte ses engagements et maintienne ce service.

Les paroles n'engagent à rien, nous attendons des actes !



### La vie syndicale interne

Laurent Le Billan, permanent **UNSA** à Bordeaux, a réintégré un service ce mois-ci.

Toute l'équipe remercie Laurent pour son investissement syndical, particulièrement sur les dossiers concernant l'épargne salariale PEE/PERCO.

Laurent continu à siéger au sein de la délégation UNSA aux CLU et CSSCT de Bordeaux.

Séverine Potier devient votre interlocutrice privilégiée concernant l'épargne salariale PEE/PERCO.

Les permanents bordelais se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions/échanger sur les sujets d'actualité (accords collectifs, carrières, promotions, COSOG ...).

